



**PRÉFET
DES HAUTS-DE-SEINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**RECUEIL
DES
ACTES ADMINISTRATIFS**

INSTITUT DEPARTEMENTAL GUSTAVE BAGUER

N° Spécial

10 Juin 2021

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

**N° Spécial Institut Départemental Gustave BAGUER
du 10 Juin 2021**

SOMMAIRE

Décision	Date	INSTITUT DEPARTEMENTAL GUSTAVE BAGUER	Page
N° 2021-0531 -1	31.05.2021	Décision de délégation de signature à Madame Christine ROBIN.	3

INSTITUT DEPARTEMENTAL GUSTAVE BAGUER

**DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME CHRISTINE ROBIN**

DECISION N° : 20210531-1

Vu le code de l'action sociale et des familles et notamment ses articles ;
- L.315-17 issu de l'article 4 de la loi n°2002-2 du 2 janvier 2002,
- D.315-67 et suivants sur les délégations,

Vu le mandat de Gestion de l'EPNAK du 10/05/2021, article 3.3., désignant **Madame Laïla BOUGIS**, directrice Territoriale EPNAK IDF, nommée par l'ARS IDF, pour exercer l'intérim de direction de l'Institut Gustave Baguer à Asnières sur Seine à compter du 10 mai 2021.

DECIDE

ARTICLE 1 – La présente décision annule et remplace la décision susvisée n°20190901-3 du 1^{er} septembre 2019

ARTICLE 2 - Délégation est donnée à Madame Christine ROBIN, attaché principal titulaire, exerçant les fonctions de Cheffe du service Economique et Financier pour, en cas d'empêchement ou d'absence de Madame Laïla BOUGIS, Directrice de l'Institut Départemental Gustave Baguer par intérim, et sauf avis contraire de sa part, signer les actes de gestion courante relatifs :

- aux besoins de fonctionnement de l'établissement
- à l'accueil et aux suivis des jeunes pris en charge
- du recrutement, de gestion et de rémunération du personnel

ARTICLE 3 - Dans le cadre de l'exercice de sa délégation Madame Christine ROBIN, Cheffe du service économique et financier, a l'obligation de rendre compte des actes pris.

ARTICLE 4 - La présente décision qui pourra être retirée à tout moment prend effet à compter du **31 mai 2021**.

FAIT à Asnières sur Seine, le 31 mai 2021

Signature de la Directrice par intérim

Laïla BOUGIS

Cheffe du service
économique et financier
précédée de la formule
manuscrite
« vu pour acceptation »

Christine ROBIN

La présente délégation sera communiquée au prochain conseil d'administration 2021 et adressée :

à l'ARS DD 92
à la trésorerie municipale d'Issy Vanves
au registre des actes administratifs en Préfecture
à l'agent
à la direction

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

DU

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

ISSN 0985 - 5955

Pour toute correspondance, s'adresser à :

PREFET DES HAUTS-DE-SEINE

Direction de la Coordination des Politiques Publiques
et de l'Appui Territorial
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

Directeur de la publication :

Vincent BERTON

SECRETAIRE GENERAL

PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : courrier@hauts-de-seine.gouv.fr

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>